



**COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 06 mars 2018**

Le mardi 06 mars 2018 à 20h00, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocation à eux adressée, le mercredi 28 février 2018 par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, AMORY, BOHBOT, Mme BROSEL, MM. CHERFA, CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GAUTREAU, GUY, HOLLARD, JEMNI, MM. JOMIER, KOCH, Mme KONE, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MERZI, MINDAY, MM. NAWROCKY, NORDMAN, Mme ONGHENA, M. PENINO, Mme SOLANS, MM. THEBAULT, WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

Aucun pouvoir.

Absent-e-s excusé-e-s :

Mme BARANDA, Mme DAREAU, M. GIANNESINI, Mme, GRAPIN-DAGORNO, M. JOURNO, Mme LANIESSE, M. MABILEAU, Mmes MALAI, Mmes POUDIOT, RICHARD, M. TINTI.

Mme FILOCHE est entrée au point 3 de l'ordre du jour, elle n'a donc pas voté le point 1 et 2.

Mme MERZI est sortie au point 18 de l'ordre du jour qu'elle n'a donc pas voté.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD ouvre la séance en saluant le public qui a rejoint l'assemblée pour assister aux délibérations et précise qu'en application de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, la délibération DEVE 33, relative à l'adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024, a fait l'objet d'un dépôt de quatre vœux par le groupe des élu.es écologistes et citoyen.nes. S'agissant de vœux ou amendement rattachés à une délibération, l'article 15 du règlement intérieur stipule qu'ils peuvent être déposés sous forme écrite, au plus tard, à l'ouverture de la séance.

Par ailleurs, afin de ne pas réunir le conseil d'arrondissement pendant la période des congés scolaires, celui-ci se tiendra, non pas le mardi 17, mais le jeudi 12 avril prochain.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192018005 Désignation de la-du secrétaire de séance du 06 mars 2018.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. GAU.

M. DAGNAUD propose à M. GAU, benjamin des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.

M. GAU est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de votants : 30 dont 0 pouvoirs écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 30 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192018006 Adoption du compte rendu de la séance du 23 janvier 2017.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le compte-rendu au vote.

Le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 30 dont 0 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 30 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Entrée de Mme FILOCHE]

M. Dan LERT, rapporteur :

3. 2018 DEVE 33 Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

Élu-es ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BOHBOT, LERT

M. LERT rappelle que le 1^{er} plan Biodiversité de Paris adopté en 2011 a constitué une grande avancée en matière d'acquisition des connaissances et de leur transmission, notamment avec la création de l'Observatoire parisien de la biodiversité. A l'échelle parisienne, c'est à la suite de ce 1^{er} plan qu'une gestion plus écologique des espaces verts municipaux a été adoptée avec la suppression des produits phytosanitaires.

Le second plan biodiversité qui est présenté, est issu d'une démarche très participative avec des comités de pilotage qui ont réuni les élu.es d'arrondissements concernés, les groupes politiques et les citoyen.nes engagé.es sur cette thématique autour d'une large concertation sur la plateforme « Madame la Maire, j'ai une idée » qui, grâce à la participation de plus de 750 Parisien.nes et de 270 professionnel.les, associations, et gestionnaires d'espaces, a permis de faire émerger près de 200 propositions d'actions concrètes.

Les actions s'articulent autour de 4 grands axes :

- Impliquer et mobiliser tous les acteurs de la biodiversité.
- Accorder plus de place à la biodiversité dans l'espace public et privé.
- Appliquer des modes de gestion favorables aux habitats ainsi qu'aux espèces.
- Placer la biodiversité au cœur de l'action publique.

Des réunions de concertation ont été organisées dans les arrondissements concernés et notamment dans le 19^e, qui ont rassemblé 191 participants autour du bilan du 1^{er} plan et de l'élaboration du second.

Le plan biodiversité est composé de 30 actions. Pour chacune d'elles sont identifiées les directions pilotes. Pour rappel, les axes de ce plan sont les suivants :

1° La biodiversité dans une ville engagée : Paris, ville exemplaire, réaffirme la volonté d'agir positivement dans tous les champs de compétence.

2° La biodiversité par et pour tous : tous.les acteur.trices de la biodiversité qui vise à donner à chacun.ne de s'investir et soutenir les actions de la biodiversité.

3° La biodiversité partout : penser la ville comme un atout pour la biodiversité qui vise la généralisation de sa prise en compte dans l'aménagement du territoire notamment, y compris sur l'espace public et les bâtiments, en inscrivant des objectifs en matière de biodiversité dans les documents de planification comme le PLU et les différents plans environnementaux.

En conclusion, M. LERT souligne l'importance de cet enjeu pour la ville de Paris en particulier, qui comporte beaucoup d'espaces dédiés à la biodiversité et où il est question de les préserver. Par ailleurs, il s'agit également de faire de Paris une ville résiliente, soucieuse du bien-être de ses habitant.tes et de leur environnement.

M. BOHBOT ajoute que peu d'objectifs chiffrés se rapportent au 1^{er} plan de 2011, ce qui rend complexe son évaluation. L'un des rares objectifs chiffrés, à savoir la création de 40 mares humides, n'a été réalisée qu'à 50 %. En 2014 la Mairie de Paris a annoncé 30 ha de parcs et jardins supplémentaires, 100 ha de murs et toitures végétalisés et la plantation de 20 000 arbres. Fin 2016, seuls 8,5 ha de nouveaux espaces verts ont été réalisés et la Chambre régionale des comptes a relevé que 18 des 20 arrondissements parisiens étaient sous dotés en espaces verts de proximité. Selon un classement qui a été publié par le Massachusetts Institute of Technology (MIT), Paris est la métropole la moins verte des 26 grandes villes mondiales figurant dans le panel. Quand Singapour comporte près de 30% de verdure, Paris n'en compte à peine que 9 %. A titre de comparaison, New-York et Londres sont autour de 12 à 13 %. Si en 2016 la Maire de Paris a fait de la biodiversité la citoyenne d'honneur, elle a bien souvent mené des opérations contraires. Pour exemple, l'utilisation des bois de Boulogne et de Vincennes à des fins de réserves foncières au lieu de sanctuariser ces deux grands poumons verts de la capitale. Comme souvent, ce nouveau plan présente un catalogue de bonnes intentions sans objectifs chiffrés où certaines données sont trop floues pour savoir ce qu'elles recouvrent mais l'objectif général reste néanmoins consensuel.

Avec l'appui de son groupe, M. BOHBOT fait part de son attachement à la biodiversité qui doit être prise en compte comme une dominante majeure de l'action municipale. C'est la raison pour laquelle il est favorable à cette délibération, même si celle-ci présente encore des insuffisances dans son chiffrage et ses intentions.

M. DAGNAUD rappelle que Paris est l'une des métropoles les plus denses au monde. C'est pourquoi ce projet de végétalisation est nécessaire même si le 19^e reste l'arrondissement le plus végétalisé de Paris avec plusieurs parcs importants.

Ce patrimoine végétal continue de s'enrichir un peu partout dans le 19^e : Porte des Lilas avec l'ouverture du jardin Serge Gainsbourg il y a quelques années, avec la réalisation de la forêt linéaire (versants nord et sud), qui sera achevée au terme de cette mandature, avec la promenade Cesaria Evora sur le boulevard Macdonald, et l'aménagement de la promenade Amália Rodrigues, le long du tramway. Au palmarès parisien, le 19^e arrondissement est donc très bien placé. A l'instar de ces réalisations, une politique de végétalisation se poursuit avec des projets citoyens, par exemple rue Georges Thill. Dans le cadre d'un projet du budget participatif, l'aménagement d'une coulée verte est à l'étude allée Darius Milhaud et le long de l'ancienne ligne de la Petite ceinture.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :
 - Nombre d'abstentions : 0

4. V192018009 vœu rattaché à la délibération DEVE 33 végétalisation du canal de l'Ourcq
Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme SOLANS

Mme SOLANS attire l'attention sur le fait qu'au regard de la tendance actuelle qui est à l'érosion de cette biodiversité, les actions de préservation menées ne suffisent pas et que, pour transformer la ville, on doit être proactif en y réintroduisant de la nature.

Ce projet est d'autant plus intéressant qu'il permet de traiter à la fois la question de la trame verte mais aussi celle de la trame bleue (La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements), tout en renforçant une qualité de paysage du site qui est très minéral.

La question de la biodiversité touche à de très grands enjeux qui sont ceux du Plan climat, du Plan pluie et du zonage pluvial.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

5. V192018010 vœu rattaché à la délibération DEVE 33 végétalisation citoyenne
Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme SOLANS

Mme SOLANS rappelle que des dispositifs antérieurs de végétalisation ont connu de grands succès comme ceux des jardins partagés historiques, l'opération « du Vert près de chez moi », les permis de végétaliser et aujourd'hui, les projets de rues végétales. Ces dispositifs doivent être accompagnés d'un véritable soutien. La végétalisation citoyenne n'est pas une végétalisation professionnelle Aussi, un second vœu est déposé, relatif au renforcement du soutien des porteurs de projets de végétalisation citoyenne nécessitant une ligne budgétaire soit dédiée au financement d'une association par arrondissement afin d'accompagner les porteurs de projets de végétalisation citoyenne dans la création et l'entretien de leur réalisation.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à la majorité.

Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 3 (MM. BOHBOT, KOCH, Mme ONGHENA)

6. V192018011 Vœu rattaché à la délibération DEVE 33 déposé par le groupe écologiste et citoyen, relatif au financement des projets de végétalisation pédagogiques dans les écoles maternelles, élémentaires et collèges du 19e

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme SOLANS

Dans cette même optique, un troisième vœu est déposé relatif au financement de projet de végétalisation pédagogique dans les écoles maternelles, élémentaires et les collèges de l'arrondissement.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

7. V192018012 Vœu rattaché à la délibération DEVE 33 déposé par le groupe écologiste et citoyen, relatif au subventionnement des actions en faveur de la biodiversité dans le cadre d'opérations de construction ou de rénovation

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme SOLANS

Ce quatrième et dernier vœu est relatif au subventionnement des actions en faveur des actions de la biodiversité menées par les bailleurs dans le cadre d'opérations de construction ou de rénovation. En effet, le parc social est très présent à Paris et particulièrement dans le 19^e arrondissement et les opérations de rénovation et/ou de constructions neuves représentent d'importants leviers d'action en faveur de la biodiversité. Ce sont aussi des travaux qui participent à améliorer le cadre de vie des habitants mais qui représentent un coût supplémentaire pour les bailleurs.

A l'image des subventionnements des travaux visant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, ceux en faveur de la biodiversité méritent d'être soutenus et encouragés au bénéfice de chacun.

M. DAGNAUD précise que pour les 4 vœux, il est fait référence à une réserve d'inscription budgétaire.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

M. Dan LERT et Mme Sophie MINDAY, co-rapporteuse :

8. 2018 DPE 6 Approbation du zonage pluvial

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme ONGHENA, Mme MINDAY

Mme ONGHENA stipule que chaque année, 3 millions de m³ d'eaux usées se déversent directement dans la Seine sans passer par une usine de traitement du SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne. Le SIAAP est le service public qui dépollue chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et industrielles, pour rendre à la Seine et à la Marne une eau propice au développement du milieu naturel). L'objectif du Plan pluie est de faire en sorte que cette eau s'infilte dans le sol ou soit réutilisée sans transit dans le réseau d'assainissement.

Plusieurs dispositifs sont mobilisables : la perméabilisation des sols, les zones humides, etc. Ce zonage sera annexé au PLU et deviendra donc opposable aux tiers. En conséquence, des autorisations de rejet des eaux pluviales devront être requises lors de la mise en œuvre des permis de construire et en fonction de la zone, les volumes autorisés seront différents et le maître d'ouvrage devra prendre des dispositions afin de limiter les rejets, les différer voire les prétraiter.

L'investissement prévu pour ces aménagements est de l'ordre de 330 millions d'euros sur 20 ans. Le projet a été soumis à une enquête publique en 2017 qui a émit un avis favorable.

Mme ONGHENA et son groupe sont également favorables à cette approbation de zonage pluvial.

Mme MINDAY ajoute que ce plan répond à 2 blocs d'enjeux :

- À court terme, malgré une importante modernisation du réseau d'assainissement, à chaque épisode pluvieux important, on assiste à des délestements du réseau dans l'environnement naturel, en particulier dans la Seine.
- À moyen-long terme, la ville de Paris devient de plus en plus imperméable. Or, il y a tout à gagner à réutiliser les eaux pluviales, à les traiter et les utiliser à la source, *in situ*, ce qui concourra à la résilience de la ville au changement climatique, notamment par le rafraichissement lié à l'eau et par le fait que celle-ci contribue au développement de la végétalisation. Ce zonage d'assainissement qui sera annexé au PLU implique des contraintes non négligeables pour les maîtres d'ouvrage mais toutefois nécessaires pour les objectifs qui ont été fixés.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG, rapporteur :

9. 2018 DAE 53 Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes ONGHENA, KONÉ, M. WANG

Mme KONÉ affirme que la Ville de Paris propose une nouvelle réglementation afin de mieux encadrer l'exploitation commerciale de son espace public. Conscient des difficultés croissantes pour les collectivités de maintenir son budget à l'équilibre, les redevances

applicables aux activités commerciales sur l'espace public sont une ressource financière réelle notamment pour Paris.

L'article 4 de ce nouveau règlement concerne les emplacements affectés aux activités commerciales non ludiques et ne concerne donc pas les jeux, les manèges, les activités culturelles ou sportives. Cet article propose de fixer le montant des redevances en fonction de la commercialité des voies. Cette proposition qui repose sur un critère exclusivement lucratif suscite 2 problématiques visant à favoriser les gros acteurs financiers :

- L'apparition d'un montant forfaitaire et non plus une redevance calculée en fonction du chiffre d'affaire.
- Seuls les acteurs importants seront en mesure de réaliser leurs activités sur les sites des zones commerciales parisiennes les plus attractives.

Cette réforme pèse indifféremment et inéquitablement sur les acteurs commerciaux et ne favorise pas les initiatives non lucratives. Par ailleurs, ce règlement ne mentionne pas les activités non lucratives qui, bien qu'ayant leur place et leur rôle sur l'espace public, ne peuvent pas être assujetties aux mêmes règles que les activités commerciales.

Il semble important et possible de sortir de cette logique strictement lucrative en toute cohérence avec les politiques environnementales mises en œuvre à Paris et portées par la majorité.

Pour ces raisons, Mme KONÉ et son groupe s'abstiendront sur le vote de cette délibération afin de permettre à la discussion de se prolonger au niveau du Conseil de Paris, avec une possibilité de voter contre dans le cas où celle-ci n'évoluerait pas dans le sens attendu.

Mme ONGHENA ajoute qu'il y a 247 commerçants exerçant sur la voie publique et les espaces verts, concernés par la refonte de ces 6 règlements. La redevance va devenir forfaitaire et cela pose effectivement un problème puisque les plus modestes vont la voir augmenter. Ce n'est ni positif pour le développement de l'activité commerciale, ni pour l'occupation des espaces du domaine public des quartiers populaires.

Par ailleurs, les mairies d'arrondissement doivent être associées afin de choisir les commerces pour chaque emplacement. Dans le futur règlement qui est joint, il est mentionné qu'un comité de sélection serait mis en place mais il n'est pas spécifié que la mairie d'arrondissement y participe.

En ce qui concerne le volet financier, il y a une réflexion globale qui doit s'opérer sur la manière dont on finance la Ville de Paris et il ne semble pas opportun d'augmenter une fois de plus des redevances à destinations des commerçants qui s'acquittent de leurs cotisations sociales et contribuent ainsi à remplir les caisses de la Ville et des organismes sociaux.

Pour ces raisons, Mme ONGHENA et son groupe voteront contre l'adoption de cette délibération pour protéger le commerce de proximité du 19^e arrondissement.

M. WANG répond que cette délibération ne met pas uniquement en relief le contexte financier. On veut aujourd'hui harmoniser ces 6 règlements en un seul et, conformément aux dispositions européennes, mettre aux normes l'attribution de ces emplacements sur la voie publique à des activités privées. La conformisation de mise aux normes est donc obligatoire.

En ce qui concerne la question de la redevance, les commerçants font aujourd'hui une déclaration de leur chiffre d'affaire qui reste difficilement contrôlable. Afin de mieux harmoniser les choses, il a été décidé de mettre plusieurs catégories dans les quartiers, classées de 1 à 4, et pour lesquelles on estime que ces rues sont achalandées ou pas. Ensuite, dans tous les appels d'offre qui vont être effectués, le candidat pourra exprimer selon ses prévisions combien il pourra payer en matière de redevance. Dans ce contexte, ce n'est pas la Ville qui décide combien le commerçant doit payer et son choix ne doit pas être fait uniquement sur la redevance proposée. Au contraire, il y aura plusieurs candidats sur chaque emplacement et ensuite la mise en place d'une concertation avec la mairie d'arrondissement sur l'attribution de l'emplacement. D'autres facteurs pourront être pris en compte en termes de produits vendus ou

de services proposés. Ce n'est donc pas seulement sur la redevance que la sélection des futurs commerçants sera faite.

M. DAGNAUD apporte une précision quant à l'intervention de Mme ONGHENA et ajoute qu'en droit français, aucune collectivité ne peut être en déficit. L'endettement budgétaire de la Ville est une stratégie assumée dans des conditions maîtrisées. En termes d'endettement, Paris se situe dans la moyenne des grandes villes françaises, au même niveau que Nice, Lyon, Bordeaux, Lille ou Marseille, comparable aux autres métropoles françaises. Ce choix permet de concilier deux engagements qui ont été pris devant les Parisien.nes en profitant de taux très faibles permettant à la fois un effort d'investissement sans précédent sur l'ensemble de la mandature, de l'ordre de 10 milliards d'euros et de respecter les engagements pris de ne pas augmenter la fiscalité locale à Paris qui, en tout état de cause, reste une des plus faibles de France.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 20 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (MM. BOHBOT, KOCH, Mme ONGHENA)
 - Nombre d'abstentions : 7 (MM. CHERFA, JOMIER, Mmes KONÉ, MINDAY, SOLANS, M. LERT)

M. MADEC, rapporteur :

10. 2018 DLH 86 Réalisation 70-72 rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme de construction neuve - Réitération de prêts garantis par la Ville pour 6 logements PLS et 16 logements intermédiaires demandés par ERIGERE

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

11. 2018 DU 57 Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - 198 rue d'Aubervilliers (19e) - Acquisition et cession d'emprises de terrain et volumes avec la SNCF.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

12. 2018 DFPE 6 Subventions (27.500 euros) à huit associations dont une avec convention pour leurs activités partagées, ludiques et intergénérationnelles (10e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e).

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 3 (Mme ONGHENA, MM. BOHBOT, KOCH)

13. 2018 DVD 17 Réalisation de la gare RER « Rosa Parks » (19e). Avenant n°1 à la convention de financement n°2 avec la Région Ile de France, Ile de France Mobilités et SNCF Réseau.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

14. 2018 DVD 37 Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès de la Région d'Île-de-France au titre de 2018

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjil AHOUJIAN, rapporteur :

15. 2018 DDCT 20 Subventions (550 900 euros) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Première enveloppe 2018.

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 3 (Mme ONGHENA, MM. BOHBOT, KOCH)

M. Mahor CHICHE, rapporteur :

16. 2018 DAC 450 Subventions (17.700 euros) à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

17. 2018 DAC 483 Subventions (5.750 euros) à sept associations d'anciens combattants et comités du Souvenir (1er, 3e, 9e, 12e, 18e, 19e).

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

18. 2018 DEVE 54 Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

19. 2018 DEVE 56 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

[Sortie de Mme MERZI]

Mme Sophie MINDAY, rapporteure :

20. 2018 DPE 14 Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble relative à la prise en charge des dépôts des particuliers en déchèterie

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 30 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 30 dont 0 pouvoir écrit
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

[Retour de Mme MERZI]

M. Olivier WANG et M. Mahor CHICHE, co-rapporteur :

21. 2018 DDCT 17 subvention (57 400 euros) et budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » à 4 associations (18e et 20e)

Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

COMMUNICATION

22. DEVE 53 Lancement de la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018.

23. 2018 DEVE 57 Communication sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides

VŒUX

24. V192018007 Vœu relatif à l'avenir du réseau postal sur le 19e arrondissement, présenté par MM. François Dagnaud, Roger Madec, Sergio Tinti et Dan Lert
Élu-es ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, GAU, THEBAULT

M. DAGNAUD rappelle que par le passé, le Conseil d'arrondissement s'est déjà penché sur l'évolution du service public postal. La récente actualité a été marquée par la fermeture du bureau Curial de la rue de Crimée, concomitamment à l'ouverture d'un nouveau bureau de poste sur le nouveau quartier Macdonald. Par ailleurs, dans les mois à venir, le bureau de poste Ourcq va connaître d'importants travaux de rénovation. Dans un contexte où le trafic postal subit une réduction sensible, les opérations bancaires sont importantes pour les habitants des quartiers populaires de l'arrondissement qui restent très attachés à ce service public de proximité, notamment pour les plus âgés d'entre eux. Les élu.es avaient fait entendre leurs voix à plusieurs reprises à l'égard de la Poste, relayant les préoccupations portées par le Collectif la Poste du 19^e arrondissement.

Ce vœu porte 3 demandes précises :

- Il existe un besoin d'éléments objectivés quant à la fréquentation des bureaux de poste.
- La Poste développe un réseau de relais dans les commerces qui proposent un certain nombre de prestations en complémentarité des bureaux de poste. Cela présente quelques avantages, notamment celui de permettre un élargissement de l'amplitude horaire et de proposer ainsi un service au-delà de l'heure de fermeture des bureaux de poste. Dans le même temps, il est important de rappeler que les activités commerciales peuvent être externalisées mais qu'en aucun cas on ne doit entretenir la confusion entre le service public et les activités commerciales.
- Le souhait de rester vigilant sur le service public postal, spécialement dans les quartiers populaires en rappelant que cet objectif a été inscrit dans la convention tripartite signée entre l'État, la Poste et l'association des Maires de France.

M. GAU retrace le contexte dans lequel ce vœu s'inscrit et met en exergue la question de la présence du service public dans les quartiers du 19^e arrondissement ainsi que la situation nationale d'attaque menée par le Gouvernement actuel contre ce maillage de service public. C'est une question qui se pose aussi dans les territoires ruraux où les petites lignes ferroviaires sont menacées par la mise en œuvre du rapport Spinetta (sur l'avenir du transport ferroviaire en France), les fermetures d'écoles, d'hôpitaux ou de bureaux de poste. Cette question se pose aussi dans les quartiers populaires de l'arrondissement où des centres de santé (le centre Archereau e.g.), des classes ou des bureaux de poste ont été

fermés. En ce qui concerne la Poste, il est primordial d'insister sur la notion de service public.

Le nouveau bureau de poste Macdonald est une parfaite illustration de cette analyse où une présence humaine quasi inexistante ne répond pas à la demande des publics les plus en difficulté. C'est aussi le cas du bureau de poste de la place des Fêtes tel qu'il a été réaménagé.

M. THÉBAULT réitère un appel à la Poste ainsi qu'à sa direction et reconnaît que ce n'est jamais une bonne nouvelle lorsque les élu.es doivent réitérer à quelques mois d'écart. Cela témoigne d'un niveau d'écoute insuffisant. C'est une mauvaise nouvelle car la Banque postale, c'est la banque des pauvres, de ceux qui n'ont pas de banque, ou qui ne peuvent pas aller ailleurs.

Le service de la Poste est un service pour ceux qui ne sont pas connectés, pour ceux qui ne gèrent pas tout et qui ne sont pas les gagnants de la mondialisation.

La présence de la Poste est un signal important de présence des services publics ainsi qu'un service concret pour tous ceux qui vivent dans les quartiers du 19^e arrondissement. Ce combat qui est mené est donc important et la préoccupation associée doit être portée auprès de la Direction de la Poste et des ses interlocuteurs.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

25. V192018008 Vœu relatif à la Dotation Horaire Globale des Collèges du 19^e arrondissement, présenté par François Dagnaud, Roger Madec, Sergio Tinti et Dan Lert
Élu-es ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes FUCHS, SOLANS.

Mme FUCHS constate qu'il y a une baisse généralisée de la dotation horaire globale parmi les 13 collèges de l'arrondissement avec une centaine d'heures de moins environ. Dès la rentrée 2018, cette baisse aura des conséquences délétères qui mèneront à un alourdissement des effectifs dans certains établissements comme le collège Rouault, et induiront une forte limitation des possibilités de dédoublement de cours en groupe pour tous les collèges. Cette baisse entraînera avant tout :

- la suppression d'options facultatives,
- l'arrêt ou le report de nombreux projets pédagogiques innovants comme la classe médias au collège Varèse,
- la suppression des projets culturels ou scientifiques au collège Pailleron,
- la suppression des projets de lutte contre le décrochage scolaire au collège Budé
- la suppression d'un projet de classe bilingue au collège Mozart qui ne pourra pas être créée.

Ces projets qui se verront enterrés sont parfois soutenus financièrement par la Ville de Paris comme c'est le cas pour un projet scientifique à Pailleron.

Derrière le discours officiel qui avance une volonté de lissage entre les différents établissements, se cache l'évidence, moins avouable, de la diminution des moyens alloués au second degré. Malheureusement, il est prévu que cette tendance à la baisse se perpétue l'année prochaine. Il est regrettable que les chefs d'établissements se retrouvent dans l'impossibilité de négocier quoi que ce soit parce qu'au niveau du Rectorat il n'y a pas de marge de négociation

possible suite à la mise en place du dispositif « Devoirs faits ». Les caisses du Rectorat sont vides, ce sont les collèges, les collégien.nes du 19^e qui doivent payer. Dans certains établissements, il est à constater un tassement de la démographie scolaire. Cela représente une opportunité car cela permet de renforcer l'attractivité des collèges et de restaurer la confiance des parents en l'école publique.

De nombreux collèges du 19^e arrondissement relèvent de l'éducation prioritaire et les enfants qui les fréquentent sont majoritairement issus de milieux défavorisés mais obtiennent néanmoins, depuis plusieurs années, de très bons résultats au diplôme national du Brevet (plus de 80 % de réussite en 2017) et bon nombre d'élèves de ces collèges accèdent à des lycées renommés comme Charlemagne, Condorcet, Chaptal, Carnot ou Henri IV. Ce sont justement les moyens investis dans l'éducation prioritaire qui permettent d'obtenir de tels résultats et de maintenir la mixité sociale tout en restant attractifs pour des familles plus favorisées. Or, cette réussite est intimement liée à l'engagement des enseignant.tes ainsi qu'aux moyens qui leur ont été alloués. Malheureusement, ceux-ci sont en train de disparaître.

En conclusion les collèges du 19^e sont de vrais modèles de réussite et d'innovation grâce à l'engagement de chaque instant des Principales.aux et des enseignant.tes auprès de leurs élèves. Mme FUCHS souhaite qu'ils le demeurent et sollicite que l'on revienne sur ces décisions afin de donner les moyens de faire réussir les enfants.

Afin de compléter les propos de Mme FUCHS, M. DAGNAUD rappelle que la diminution de cette dotation horaire globale concerne tous les collèges parisiens mais c'est sans doute pour ceux du 19^e arrondissement qu'elle risque d'avoir les effets les plus dommageables.

Mme SOLANS admet que la dotation des collèges est un thème particulièrement délicat cette année au regard de leur fragilité. La grande majorité des collèges est en éducation prioritaire et ceux qui n'y figurent pas rencontrent des problématiques très diverses. Les besoins d'accompagnement pédagogiques spécifiques sont nombreux, notamment ceux concernant l'inclusion des enfants porteurs de handicaps, les enfants allophones et ceux qui intègrent les collèges sans les pré-requis. Les nombreuses études réalisées démontrent qu'en concentrant les élèves les moins dotés scolairement dans les mêmes classes, cela participe au décrochage et à l'échec scolaire et, par extension, dans une certaine mesure, au phénomène de bandes et de parcours de délinquance.

Cette dotation doit être revue à la hausse, collège par collège, pour que les projets de ces établissements ne soient pas sous estimés faute de moyens et que la diversité des cours spécifiques puissent perdurer. Sur la notion de mixité sociale qui doit être préservée et cultivée, l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative qui a été adopté lors du dernier Conseil de Paris, s'inscrit dans une stratégie parisienne de lutte contre cette ségrégation sociale et scolaire au sein des établissements parisiens.

Il existe donc une forte corrélation entre ces 2 types de ségrégation, les résultats scolaires et l'origine sociale des élèves largement démontrée dans les enquêtes internationales de type PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves). Les travaux de cet Observatoire sont attendus avec un vif intérêt pour le 19^e arrondissement.

M. DAGNAUD note qu'au titre des délibérations départementales qui sont transmises pour information, la Ville poursuit son soutien budgétaire à différentes initiatives et notamment avec la mise en place d'un budget participatif des collèges et des subventions d'équipements bénéficiant largement aux collèges d'arrondissement.

Afin de compléter les propos de Mme FUCHS, M. DAGNAUD rappelle que la diminution de cette dotation horaire globale concerne tous les collèges parisiens mais c'est sans doute pour ceux du 19^e arrondissement qu'elle risque d'avoir les effets les plus dommageables.

Avant de clore ce Conseil d'arrondissement, M. DAGNAUD souhaite saluer et remercier publiquement le Directeur général des services, M. Kamal NEBHI, qui quittera ses fonctions à la fin du mois de mars pour une nouvelle mission auprès de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 0 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Délibérations départementales transmises au Conseil d'arrondissement pour information (non soumises au vote) :

26. 2018 DASCO 7-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 759 euros), subventions d'équipement (2 273 624 euros) et subventions pour travaux (208 076 euros)

27. 2018 DASCO 14-G Budget participatif des collèges - subventions (827 000 euros)

28. 2018 DASES 2-G Subventions (740.906 euros) relatives au financement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris mises en œuvre par Aôût Secours Alimentaire.

29. 2018 DASES 19-G Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Espace JAM pour un lieu de proximité pour les jeunes et les familles dans le 19e arrondissement.

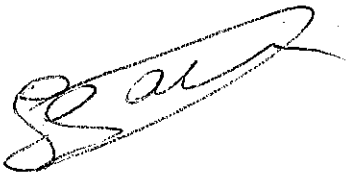

30. 2018 DASES 37-G Subvention (68.865 euros) et convention avec les associations le Collectif Les Morts de la Rue et Secours Catholique.

31. 2018 DASES 74-G Subvention (100.000 euros) et convention avec l'APSV (19e) pour ses actions d'animation, de prévention et d'accompagnement vers l'emploi en direction de la jeunesse

32. 2018 DASES 78-G Subvention (130.000 euros) et convention avec la SCM MEDICALE BELLEVILLE (19e) pour la création d'une maison de santé pluri professionnelle (MSP) dans le 19e

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h30.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le jeudi 12 avril 2018 à 20h00.

Le Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 Gabriel GAU	 François DAGNAUD